



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 08 mars 2021

Olivier Véran et Frédérique Vidal s'engagent pour la carrière des femmes hospitalo-universitaires : l'exercice à temps partiel rendu possible pour tous les personnels

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont souhaité répondre à une attente forte de la part de la communauté hospitalo-universitaire : la mention explicite dans le statut des personnels de l'exercice à temps partiel pour la naissance d'un enfant ou son arrivée au foyer lors d'une adoption.

Cette mesure de clarification sur un droit des femmes et des hommes hospitalo-universitaires souvent non reconnu fera l'objet d'une publicité auprès des établissements et des personnels. Il bénéficiera particulièrement aux femmes hospitalo-universitaires qui pourront concilier plus facilement vie familiale et déroulement de carrière. En prenant cette mesure, les Ministres souhaitent pouvoir œuvrer en faveur d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Un décret sera prochainement soumis au Conseil d'Etat. Cela permettra donc une entrée en vigueur en amont de la rentrée universitaire 2021.

Les ministres ont également souhaité aller plus loin en inscrivant l'exercice à temps partiel pour convenances personnelles dans les statuts des personnels hospitalo-universitaires, hommes

comme femmes, afin de permettre une amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

« Les femmes ont toute leur place aux plus hautes responsabilités de notre système de santé. Aujourd'hui, le statut hospitalo-universitaire doit s'adapter et enfin concilier vie professionnelle et vie familiale, pour les femmes bien sûr, mais aussi pour les hommes. C'est à cette condition que nous favoriserons l'égalité des chances et la non-discrimination au sein de nos hôpitaux et de nos universités, et que nous susciterons les vocations chez de nouveaux talents. »

explique **Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé**

« Intégrer une réflexion large sur l'égalité professionnelle en matière de recrutement, de déroulement de carrière et de prise de responsabilité des femmes engagées dans une carrière hospitalo-universitaire dans les groupes de travail actuellement en cours était une évidence à l'heure où la place des femmes dans les filières scientifiques doit être reconnue »

insiste **Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.**

Contacts presse :

Cabinet d'Olivier Véran :

01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Frédérique Vidal :

01 55 55 84 24

Mél : secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)